

## MEXIQUE

Date des élections: 4 juillet 1976

liui de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral du Mexique, le Congrès national, se compose de la Chambre des Députés et du Sénat.

La Chambre des Députés comprend actuellement 236 membres dont 196 sont élus au scrutin majoritaire pour 3 ans et 40 sont élus en tant que « députés de parti ».

Le Sénat comprend 64 membres élus pour 6 ans, à raison de 2 pour chacun des 31 Etats ainsi que pour le District fédéral.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens mexicains, âgés de 18 ans révolus et inscrits sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle ils sont domiciliés, à l'exception des malades mentaux, des personnes internées pour usage de drogues, de celles condamnées pour crime ou délit entraînant détention, et de celles qui purgent une peine de prison.

Les listes électorales sont tenues continuellement à jour. Le vote est obligatoire, toute abstention non motivée étant passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement.

Est éligible à la Chambre des Députés en tant que représentant de l'Etat ou du Territoire dont il est originaire, ou dans lequel il a résidé pendant plus de six mois, tout citoyen mexicain de naissance, âgé de 21 ans révolus et jouissant pleinement de ses droits politiques. Tout candidat au Sénat doit être âgé de 30 ans révolus.

Ne sont pas éligibles au Congrès les ministres du culte, les membres de l'armée fédérale en service actif, les officiers de police de rang supérieur dans la circonscription concernée, les secrétaires et sous-secrétaires d'Etat, les juges de la Cour suprême et les Gouverneurs d'Etat; toutefois, à l'exception des ministres du culte, ces personnes peuvent être éligibles à condition de démissionner de leurs fonctions 90 jours avant les élections. Quant aux Gou-

verneurs, ils ne sont éligibles dans aucune des circonscriptions relevant de leur juridiction pendant l'exercice de leur mandat même s'ils démissionnent de leur fonctions.

Députés et sénateurs ne sont pas immédiatement rééligibles au Congrès ni en tant que titulaires ni en tant que suppléants. Néanmoins leurs suppléants, élus en même temps qu'eux afin de pourvoir les vacances survenant éventuellement en cours de législature, sont éligibles en tant que titulaires pour la législature suivante, à la condition qu'ils n'aient pas siégé au Parlement à la suite d'une vacance.

Conformément aux termes de la Constitution, la procédure suivie lors des élections de 1976 à la Chambre des Députés a été la suivante:

1. **196** députés ont été élus à la majorité simple dans autant de circonscriptions afin de représenter un nombre déterminé de citoyens (un député pour 250 000 habitants ou pour toute fraction supérieure à 125 000 habitants, chaque Etat étant représenté par au moins deux députés et chaque Territoire par au moins un député) ;
2. 40 sièges de députés de parti ont ensuite été attribués, proportionnellement aux suffrages recueillis dans l'ensemble du pays (cinq députés par parti ayant obtenu 1,5% des suffrages de l'ensemble du pays, plus un député pour chaque tranche de 0,5% supplémentaire), entre les partis politiques enregistrés comme tels depuis un an et ayant obtenu moins de 25 élus au scrutin majoritaire. Toutefois, en vertu des dispositions de la Constitution, il ne peut être attribué à aucun parti plus de 25 de ces sièges ;
3. La désignation des députés de parti n'est pas laissée à la discrétion des formations politiques. Au contraire, sont élus, pour chaque parti, le nombre requis de candidats ayant obtenu le plus de suffrages.

Les 64 sénateurs sont tous élus dans autant de circonscriptions au scrutin majoritaire simple.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

En 1976, les élections au Congrès ont coïncidé avec les élections présidentielles.

Comme par le passé, s'opposaient au Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir, trois autres partis politiques officiellement reconnus: le Parti d'action nationale (PAN), le Parti populaire socialiste (PPS) et le Parti authentique de la révolution mexicaine (PARM). Le PRI présentait des candidats à la Chambre des Députés dans toutes les circonscriptions, tandis que les trois autres partis, avec à leur tête le PARM, présentaient au total 519 candidats.

Avant les élections, le candidat à la Présidence, José Lopez Portillo, ancien Ministre des Finances dans le Cabinet du Président sortant, Luis Echeverria Alvarez, avait mené une campagne active malgré l'absence d'adversaire. Il a promis une efficacité, une honnêteté, une organisation et une productivité accrues de la part du Gouvernement et de l'économie mexicains, s'engageant à entreprendre une réorientation de l'économie afin de permettre à la population d'atteindre un niveau de vie plus élevé.

A l'issue des élections, le PRI a remporté tous les sièges de sénateurs sauf un et 195 sièges de députés pourvus au scrutin majoritaire. L'attribution des sièges de « députés de parti » à la Chambre, qui a eu lieu le 26 août, a eu pour résultat la répartition indiquée ci-après.

Le Cabinet du Président Lopez Portillo est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 1976.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Députés

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	25 913 215
Votants . . . . .	16 036 525 (61,88%)
Bulletins blancs ou nuls . . . . .	872 925
Suffrages valablement exprimés . . . . .	15 163 600

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Députés élus au scrutin majoritaire	« Députés de parti »	Nombre total de sièges
Parti révolutionnaire institutionnel (PRI). . . . .	196	2 867 985	195	—	195
Parti d'action nationale (PAN). . . . .	137	1 361 154	—	20	2(1
Parti populaire socialiste (PPS). . . . .	<b>187</b>	482 583	—	12	12
Parti authentique de la Révolution mexicaine (PARM). . . . .	195	405 757	—	8	8
			195*	40	235*

\* Dans une circonscription, l'élection a été invalidée et une élection partielle doit avoir lieu.

2. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Sénat

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	25 913 215
Votants . . . . .	17 761 616 (68,54%)

Formation politique . . . . . de sièges

Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) . . . . .	63
Parti populaire socialiste (PPS) . . . . .	1

**ni**

3. Répartition des membres du Congrès par catégories professionnelles

	Chambre des Députés	Sénat
Juristes . . . . .	73	32
Enseignants . . . . .	20	1
Economistes . . . . .	11	2
Médecins . . . . .	7	2
Officiers des forces armées . . . . .	3	7
Architectes . . . . .	2	1
Ingénieurs . . . . .	—	3
Divers . . . . .	8	1
Sans profession . . . . .	112	15
	"236"	64

4. Répartition des membres du Congrès par sexes

	Chambre des Députés	Sénat
Hommes . . . . .	214	61
Femmes . . . . .	22	3
	236	64

5. Age moyen des membres du Congrès

Chambre des Députés . . . . .	40 ans
Sénat . . . . .	48 ans